

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 15.08.2022	Heure 10h52	Numéro 22.189	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Marge de manœuvre du Conseil d'État et mesures à prendre pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité ou de gaz dans notre canton au cours de l'hiver 2022-2023

Contenu :

Le 10 novembre 2021, nous avons déposé une interpellation intitulée « Marge de manœuvre et stratégie du Conseil d'État pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité ou un black-out à cause d'une surcharge du réseau électrique » (21.218).

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, beaucoup de choses ont changé dans le domaine de l'énergie. Dans ce contexte difficile en matière d'approvisionnement en électricité et en gaz, la Confédération, en collaboration avec l'économie, prépare actuellement une campagne visant à réduire la consommation d'énergie au niveau national. Il est normal qu'il en soit ainsi, car c'est la Confédération qui est prioritairement responsable d'assurer à nos ménages et à nos entreprises un approvisionnement suffisant en énergie. Les entreprises qui produisent et qui vendent de l'électricité jouent également un rôle plus important que les cantons dans ce domaine. Il en est d'ailleurs de même pour celles qui stockent et qui vendent du gaz dans notre pays.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'appartements sont-ils chauffés au gaz dans notre canton ?
2. Existe-t-il des locaux de l'administration cantonale ou des institutions parapubliques qui sont chauffés au gaz et, si oui, combien ?
3. Combien, parmi les appartements et les locaux mentionnés dans les deux questions précédentes, pourraient-ils être chauffés par une autre source d'énergie à court terme ?
4. De quelle marge de manœuvre, même restreinte, le canton dispose-t-il à court terme pour endiguer, à la marge, une éventuelle pénurie d'électricité survenant l'hiver prochain en territoire neuchâtelois ?
5. De quelle marge de manœuvre, même restreinte, le canton dispose-t-il à court terme pour endiguer, à la marge, une éventuelle pénurie de gaz survenant l'hiver prochain en territoire neuchâtelois ?
6. Quel impact probable l'augmentation presque certaine du prix de l'électricité et du gaz aura-t-elle sur le budget cantonal de 2023 ?
7. Quel dialogue le Conseil d'État entretient-il déjà et pense-t-il approfondir avec les principaux fournisseurs d'électricité et de gaz concernés pour trouver des solutions pratiques visant à éviter, ou du moins à atténuer, une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz l'hiver prochain ?
8. Quand et comment le Conseil d'État envisage-t-il d'informer la population neuchâteloise des mesures qui seront prises, afin de prévenir ou d'atténuer une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz dans notre canton ?

Développement :

Dans sa réponse du 17 février 2022 à notre interpellation, le Conseil d'État s'étend de manière substantiellement exhaustive sur la structure actuelle de la production d'électricité dans le canton de Neuchâtel, de même que sur le potentiel d'accroissement de cette dernière au cours des prochaines années et décennies. Il donne également quelques informations pertinentes sur la consommation d'électricité dans notre canton. La stratégie cantonale visant un degré plus élevé d'auto-approvisionnement en électricité est clairement présentée. Finalement, le Conseil d'État fournit des explications détaillées et convaincantes s'agissant de la sécurité de l'approvisionnement et de la gestion de crise dans le domaine énergétique.

Toutes ces informations sont intéressantes et utiles pour appréhender les besoins en énergie électrique de notre canton à moyen et à long terme et pour prendre connaissance des moyens techniques et financiers envisagés pour répondre à cette demande.

La guerre en Ukraine a débuté seulement quelques jours après la réponse du Conseil d'État parvenue au Grand Conseil le 17 février 2022. Ce conflit, dont on ne voit pas la fin, entraîne d'immenses conséquences

économiques pour les pays européens, pour le monde entier, pour la Suisse et même pour notre canton.

La situation actuelle s'agissant d'éventuelles pénuries d'électricité montre à l'évidence que nos préoccupations de l'automne 2021 étaient parfaitement fondées. Elles sont aujourd'hui très largement partagées.

À la crainte d'un manque d'électricité durant l'hiver 2022-2023 s'est ajoutée celle d'une sérieuse pénurie de gaz.

Le Conseil fédéral lui-même alerte sur la nécessité impérieuse de se préparer à la concrétisation de ces pénuries. Le conseiller fédéral Guy Parmelin recommande instamment de moins chauffer les appartements. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga estime que la Suisse devra se rallier à la décision de l'Union européenne d'économiser 15% de la consommation de gaz dans les mois qui viennent. M^{me} Simonetta Sommaruga a précisé que quelque 300'000 ménages se chauffent au gaz en Suisse. « *Si une pénurie de gaz et d'électricité devait se produire, l'énergie serait d'abord rationnée dans l'artisanat et l'industrie* », prévient-elle, soulignant que le Conseil fédéral veut épargner les ménages le plus longtemps possible.

Parfait représentant de l'officialité de notre pays, M. Benoît Revaz, directeur de l'Office fédéral de l'énergie, vient de déclarer : « *Nous vivons la première crise énergétique mondiale avec l'Europe dans son épiceutre, une Europe particulièrement touchée en raison de la guerre en Ukraine. Et si l'Europe est touchée, la Suisse l'est également.* »

M. Michael Frank, directeur de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), affirme sans détour que « *le risque de pénurie d'électricité est réel et important* ».

M. Urs Meister, directeur de la Commission fédérale de l'électricité (ECom), prévoit une hausse de 20% des prix de l'électricité en 2023.

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Daniel Berger

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Evan Finger	Estelle Matthey-Junod	Christiane Barbey
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Damien Schär
Roxann Durini	Quentin Geiser	Arnaud Durini

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 26 septembre 2022

1. Combien d'appartements sont-ils chauffés au gaz dans notre canton ?

Selon le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), environ 30'700 logements étaient chauffés au gaz en 2020, sur un total d'environ 97'000 recensés dans notre canton ; cela représente donc 31,7%.

2. Existe-t-il des locaux de l'administration cantonale ou des institutions parapubliques qui sont chauffés au gaz et si oui combien ?

Le patrimoine de l'État, dont la consommation est facturée au SBAT, comporte 33 sites chauffés au gaz naturel. Cela représente en 2021 une consommation de 7,5 GWh, correspondant à une facture de CHF 680'000.-.

3. Combien parmi les appartements et les locaux mentionnés dans les deux questions précédentes pourraient-ils être chauffés par une autre source d'énergie à court terme ?

À l'échelle du territoire cantonal, rien ne s'oppose a priori à ce que les bâtiments chauffés au gaz soient chauffés à terme par une source d'énergie renouvelable (pompe à chaleur, bois, chauffage à distance, solaire thermique). Mais il ne sera pas possible d'ici aux prochains mois de faire un changement à grande échelle afin de pallier une éventuelle pénurie de gaz. Au cours des prochaines années, une transition vers des solutions renouvelables devra obligatoirement avoir lieu, bien que plusieurs critères viennent nuancer que cela soit possible pour tous les bâtiments.

Une analyse de chaque cas devrait être effectuée (par exemple via le conseil incitatif gratuit « Chauffer renouvelable » soutenu par la Confédération). D'un point de vue économique, une concrétisation rapide du remplacement du chauffage dépend notamment de l'âge de la chaudière en service (durée de vie entre 15 et 20

ans), des capacités financières disponibles ainsi que de la faisabilité technique de mise en œuvre de l'installation renouvelable. Dans un contexte technique, un changement de chaudière n'est pas toujours faisable. En effet, la place peut manquer pour un chauffage au bois avec un silo à pellets ou pour installer une pompe à chaleur air-eau intérieure/extérieure. Un forage pour une pompe à chaleur géothermique est peut-être interdit pour des raisons de protection des eaux ou aucun chauffage à distance n'est disponible à proximité.

En ce qui concerne les bâtiments de l'État, sur les 33 installations fonctionnant au gaz naturel, 2 sont en cours de remplacement par du chauffage à distance. Le remplacement des autres installations, pour autant que les moyens financiers nécessaires soient disponibles, sera effectué en fonction de la vétusté des installations et/ou des opportunités qui se présenteront (possibilité de raccordement au CAD, assainissement de bâtiment, etc.) ces prochaines années.

4. *De quelle marge de manœuvre, même restreinte, le canton dispose-t-il à court terme pour endiguer à la marge, une éventuelle pénurie d'électricité survenant l'hiver prochain en territoire neuchâtelois ?*

Le canton va accompagner les recommandations que la Confédération a lancé le 31 août à la population et aux entreprises avec son programme national d'économies d'énergie. Le canton doit faire en sorte que ses recommandations soient appliquées avec l'objectif que 15% de l'énergie soient économisés. Dans un souci d'exemplarité, les collectivités publiques sont appelées à appliquer ces recommandations à leurs bâtiments et employés. Une conférence de presse a eu lieu le 14 septembre.

5. *De quelle marge de manœuvre, même restreinte, le canton dispose-t-il à court terme pour endiguer à la marge, une éventuelle pénurie de gaz survenant l'hiver prochain en territoire neuchâtelois ?*

Idem que la réponse 4. Les recommandations concernent autant les économies d'électricité que celles de gaz. Dans un souci de cohérence, il sera aussi recommandé de faire des économies dans des bâtiments chauffés au mazout.

6. *Quel impact probable l'augmentation presque certaine du prix de l'électricité et du gaz aura-t-il sur le budget cantonal de 2023 ?*

Selon la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), qui a mené une enquête auprès des entreprises d'approvisionnement en électricité (déclaration du 02.06.2022), la hausse du coût de l'électricité pourrait être de 47% en 2023 par rapport aux tarifs appliqués en 2022. Sur la base des consommations relevées en 2021, l'augmentation des coûts s'élèverait à CHF 1'100'000.-. Les hausses de tarifs annoncées fin août par les distributeurs confirment cette valeur moyenne.

Sur la base des informations actuelles, concernant le tarif du gaz naturel, Viteos ayant appliqué dès le mois de mars 2022 une hausse de 22%, cela représente annuellement un montant supplémentaire de CHF 150'000.-.

7. *Quel dialogue le Conseil d'État entretient-il déjà et pense-t-il approfondir avec les principaux fournisseurs d'électricité et de gaz concernés pour trouver des solutions pratiques visant à éviter ou du moins à atténuer une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz l'hiver prochain ?*

Les distributeurs d'électricité et le distributeur de gaz du canton ont déjà été sensibilisés directement par la Confédération et son Office de l'approvisionnement économique du pays. Au niveau du canton, le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), en charge en temps de crise de gérer la problématique d'une éventuelle pénurie, ainsi que le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) ont informé les distributeurs des mesures qui leur sont attribuées. En août, un état-major cantonal de conduite (EMCC) a été activé pour travailler sur différentes propositions d'économies d'énergie dans le canton, basées sur les objectifs fédéraux de réduction de consommation. Les distributeurs de gaz et d'électricité ont été consultés pour évaluer la pertinence des propositions et la faisabilité technique de certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne l'éclairage public. Dans le cadre de l'EMCC, une cellule particulière consacrée à l'approvisionnement énergétique sera en contact étroit avec des représentants des principaux distributeurs d'énergie du canton.

8. *Quand et comment le Conseil d'État envisage-t-il d'informer la population neuchâteloise des mesures qui seront prises, afin de prévenir ou d'atténuer une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz dans notre canton ?*

Une Brève a été publiée par l'État le 25 août suite à une première séance de la cellule élargie « Approvisionnement énergétique » de l'état-major de crise cantonal dans le cadre d'ORCCAN. Le DDTE, en collaboration avec le SSCM, a organisé entre fin août et début septembre plusieurs séances d'information avec les représentants des exécutifs communaux, les distributeurs d'énergie, les milieux économiques et les représentants politiques cantonaux et fédéraux.

Suite au lancement de la campagne nationale d'économie d'énergie par la Confédération le 31 août, le Conseil d'État a décidé le 14 septembre de lancer son plan d'actions de 10 mesures d'exemplarité et recommandations qu'il impose à l'administration cantonale, en harmonisation avec les mesures de la Confédération et de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Ces décisions ont été communiquées l'après-midi même lors d'une conférence de presse. Après concertation et dans un souci d'exemplarité, ces mesures et recommandations sont mises en œuvre progressivement d'ici au 30 septembre par l'État et les communes.